# Description

L'acousticienne ou l'acousticien en systèmes auditifs assistent et conseillent les personnes malentendantes. Elles et ils identifient le problème auditif et effectuent des évaluations techniques pour déterminer le degré de la perte d'audition. En fonction des résultats, ces professionnels proposent aux patientes et patients des appareils auditifs adaptés à leurs besoins.

Leurs principales activités consistent à:

### Conseil à la clientèle

- prendre connaissance et analyser les rapports des oto-rhinolaryngologistes (ORL)
- accueillir les personnes, préparer les cabines pour les différents examens et l'adaptation des appareils auditifs
- expliquer l'évolution, les symptômes et les conséquences des pathologies auditives ainsi que le déroulement des examens
- identifier les besoins de la patiente ou du patient grâce à des outils spécifiques (check-lists, questionnaires, etc.) et établir des devis
- constituer et documenter le dossier des patients pour le suivi, les assurances sociales et les ORL

### Test et analyse

- · réaliser une otoscopie, c'est-à-dire un examen du conduit auditif
- effectuer différents tests acoustiques à l'aide d'un audiomètre ou d'un ordinateur, afin de calculer la perte d'audition des patients
- évaluer les résultats des examens afin de choisir le ou les types d'appareil auditif et ses otoplastiques (oreillettes de protection auditive)
- établir un résumé des données audiologiques en vue de l'entretien avec la patiente ou le patient

### Adaptation des systèmes auditifs

- proposer différents types d'appareils auditifs adaptés à chaque patient (système auditif intra-auriculaire, contour d'oreille, etc.) afin d'améliorer la performance et le confort auditif
- réaliser des moules d'oreilles et commander les systèmes auditifs correspondants auprès des fournisseurs
- ajuster les moyens techniques auxiliaires (téléphone, télécommande, etc.) en fonction des besoins de la personne
- expliquer le bon fonctionnement des appareils et leur entretien
- assurer un suivi des systèmes auditifs et de la performance auditive des patients

#### Environnement de travail

Les acousticiennes et acousticiens en systèmes auditifs travaillent généralement en équipe dans un commerce. Elles et ils sont amenés à être régulièrement en contact avec les oto-rhino-laryngologistes (ORL), les audioprothésistes et les spécialistes en assurances sociales. Leurs horaires de travail sont réguliers.

## **Formation**

La formation d'acousticienne et acousticien en systèmes auditifs s'acquiert par un apprentissage en entreprise.

#### Lieux

- formation pratique (3 à 4 jours par semaine) dans une entreprise
- formation théorique (1 à 2 jours par semaine) dans une classe intercantonale romande, à Bienne (BE)
- cours interentreprises (13 jours sur les 2 premières années)

#### Durée

3 ans

### Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission

### Titre obtenu

 certificat fédéral de capacité (CFC) d'acousticienne ou d'acousticien en systèmes auditifs

### Contenu (sur 3 ans)

- identification des besoins des clients et vente de systèmes auditifs
- adaptation des systèmes auditifs

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

# Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Courtoisie et tact
- Habileté manuelle
- Hygiène et propreté
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Aptitude à travailler en équipe
- Sens commercial
- Sens technique

# Perspectives professionnelles

Les acousticiennes et acousticiens en systèmes auditifs ont de bonnes perspectives sur le marché de l'emploi. En effet, l'élévation de l'espérance de vie et les conséquences des nuisances sonores liées à notre notre mode de vie génèrent une nouvelle clientèle. Toutefois, ces professionnels sont soumis à des changements permanents dus à l'innovation perpétuelle de la technique et des fournisseurs d'équipements, ainsi qu'à la diversité des besoins de la clientèle. Les magasins spécialisés doivent faire face à une forte concurrence.

#### Perfectionnement

Les acousticiennes et acousticiens en systèmes auditifs peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- séminaires et congrès de formation continue proposés par les institutions de formation, les organisations du monde du travail et les fabricants d'appareils
- brevet fédéral de spécialiste en systèmes auditifs

Pour plus de détails, consulter orientation.ch/perfectionnement.

## **Professions voisines**

- Assistant dentaire CFC/Assistante dentaire CFC
- Assistant médical CFC/Assistante médicale CFC
- Enseignant spécialisé pour enfants sourds/Enseignante spécialisée pour enfants sourds
- Opticien CFC/Opticienne CFC
- Orthopédiste CFC/Orthopédiste CFC
- Spécialiste en systèmes auditifs BF/Spécialiste en systèmes auditifs BF
- Technologue en dispositifs médicaux CFC/Technologue en dispositifs médicaux CFC

## Adresses

Association pour la formation dans le domaine des systèmes auditifs (AFSA) Seilerstrasse 22 Case postale 3001 Berne 1

Tél.: +41 31 310 20 18 https://www.vbha.ch/fr

Centre de formation professionnelle (CFP) Biel-Bienne Rue du Wasen 5 Case postale 2502 Biel/Bienne Tél.: +41 32 344 37 52 https://bbz-cfp.ch/fr

Systèmes auditifs Suisse Seilerstrasse 22 Case postale 3001 Berne 1

Tél.: +41 31 310 20 31

https://www.hörsystemakustik.ch/fr

Swissdoc: 0.723.61.0